



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0643**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), de 8 lots de copropriété situés 2 Grande rue de Vaise et 1 rue des Tanneurs

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Présidente : Madame Emeline Baume

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 31 mai 2021**Décision n° CP-2021-0643**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme de construction de la Ville de Lyon (SACVL), de 8 lots de copropriété situés 2 Grande rue de Vaise et 1 rue des Tanneurs**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Par arrêté n° 2021-02-16-R-0087 du 16 février 2021, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente de 8 lots de copropriété situés 2 Grande rue de Vaise et 1 rue des Tanneurs à Lyon 9°, pour un montant de 2 143 000 € dont 130 000 € TTC de commission d'agence à la charge du vendeur -biens cédés occupés-.

II - Désignation des biens cédés

Il s'agit :

- d'un local commercial de 94,65 m² représentant le lot n° 1 de la copropriété ainsi que les 390/1 000 de quote-part des parties communes,
- d'un appartement de 26,50 m² représentant le lot n° 2 de la copropriété ainsi que les 58/1 000 de quote-part des parties communes,
- d'un appartement de 26,95 m² représentant le lot n° 3 de la copropriété ainsi que les 56/1 000 de quote-part des parties communes,
- d'un appartement de 36,07 m² représentant le lot n° 4 de la copropriété ainsi que les 78/1 000 de quote-part des parties communes,
- d'un appartement de 61,16 m² représentant le lot n° 5 de la copropriété ainsi que les 133/1 000 de quote-part des parties communes,
- d'un appartement de 36,10 m² représentant le lot n° 6 de la copropriété ainsi que les 77/1 000 de quote-part des parties communes,
- d'un appartement de 27 m² représentant le lot n° 7 de la copropriété ainsi que les 69/1 000 de quote-part des parties communes,
- d'un appartement de 63,98 m² représentant le lot n° 8 de la copropriété ainsi que les 139/1 000 de quote-part des parties communes,
- le tout bâti sur terrain propre cadastré BL 37 d'une superficie de 142 m², situé 2 Grande rue de Vaise et 1 rue des Tanneurs à Lyon 9°.

III - Conditions de la revente

Ces biens ont été acquis pour le compte de la SACVL, qui s'est engagée à préfinancer l'acquisition, en vue de développer une nouvelle offre de logement social sur la base de 7 logements en mode de financement prêt locatif social (PLS) pour une surface utile d'environ 282,14 m² et un local commercial pour une surface utile d'environ 183,61 m².

Aux termes de la promesse d'achat, la SACVL s'est engagée à racheter à la Métropole les biens précités -cédés occupés- au prix de 2 143 000 € correspondant au montant de la préemption et admis par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition, y compris contentieux.

La SACVL aura la jouissance des biens à compter de la signature de l'acte d'acquisition par la Métropole ;

Vu les termes des avis de la DIE du 5 février 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour des montants de 463 000 €, 780 000 € et 900 000 €, soit un montant total de 2 143 000 €, à la SACVL, de 8 lots de copropriété cédés occupés, situés 2 Grande rue de Vaise et 1 rue des Tanneurs à Lyon 9°, cadastré BL 37, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement social.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 25 janvier 2021 pour un montant de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - Les sommes à encaisser d'un montant de 463 000 €, 780 000 € et 900 000 €, soit un montant total de 2 143 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente, seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.